

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2019

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1883)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 121

présenté par
M. Bois

à l'amendement n° 11 de Mme Kuster

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Substituer au mot :

« trois »

le mot :

« six ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à porter de trois à six mois le délai de remise de ce rapport.